

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 13 juillet 2022

ÉPISODE DE FORTES CHALEURS : LE PRÉFET ET LE DIRECTEUR DE L'ARS APPELLENT À LA VIGILANCE DE TOUS

Selon les prévisions de Météo France, un épisode de fortes chaleurs touchera la région Hauts-de-France dès la fin de la semaine avec des températures attendues qui pourront atteindre de 32 à 38° à compter du dimanche 17 juillet.

Dans ce contexte, Georges-François Leclerc, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, et Benoît Vallet, directeur général de l'ARS Hauts-de-France, ont demandé à l'ensemble des services de l'État, aux collectivités territoriales, aux professionnels de la santé, aux établissements de santé et médico-sociaux, aux responsables de structures d'hébergement et d'associations de suivre avec la plus grande vigilance cet épisode de fortes chaleurs et de prendre les mesures d'organisation adaptées.

Une attention particulière sera portée aux personnes plus vulnérables, les personnes âgées, les femmes enceintes, les enfants, les personnes sans abri ou encore les travailleurs exposés à la chaleur.

Rappel des conseils de comportement :

- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin ;
- Si vous connaissez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite régulièrement. Accompagnez-les dans un endroit frais ;
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit ;
- Utilisez un ventilateur et/ou climatiseur si vous en disposez. Sinon, essayez, lorsque cela est possible, de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...);
- Veillez à boire suffisamment d'eau (1,5L par jour) ;
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h) ;
- Si vous devez sortir, portez un chapeau et des vêtements légers ;
- Limitez vos activités physiques.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle
Tél : 03 20 30 52 50
Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003
59 039 LILLE Cedex

Prévention des noyades

Lors d'un pic de chaleur, la différence de température entre l'eau et l'air peut provoquer des malaises lorsqu'on se jette brusquement dans l'eau. Il est conseillé d'entrer progressivement dans l'eau.

Par ailleurs, les activités nautiques ou de baignade dans les canaux et rivières sont interdites, sauf exception. Chaque année de nombreux accidents, souvent mortels, sont malheureusement à déplorer dans les canaux et rivières de France :

- **La baignade est interdite à proximité des écluses et des barrages en raison de son danger.** Il est également strictement interdit de se baigner en amont, en aval des écluses et des barrages, et même à l'intérieur des écluses, en raison du danger que représentent ces ouvrages et des manœuvres qui y sont effectuées.
- **Dans les voies d'eau dédiées à la navigation fluviale, le risque de se faire heurter par les bateaux de commerce ou de plaisance est élevé.**

Interdiction de forcer les bornes à incendie

Enfin, le préfet rappelle que forcer les bornes à incendie pour se rafraîchir est dangereux et formellement interdit. La loi prévoit une peine de cinq ans de prison et une amende allant jusqu'à 75 000€.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle
Tél : 03 20 30 52 50
Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003
59 039 LILLE Cedex